

**Elia Group**

**Société anonyme**

Boulevard de l'Empereur 20

B-1000 Bruxelles

Numéro d'entreprise 0476.388.378 (Bruxelles)

(la « société »)

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 MAI  
2022**

---

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société (l' « Assemblée ») s'est tenue le mardi 17 mai 2022 à 10.00 heures au Square Brussels Meeting Centre, Coudenberg Entrance, Coudenberg 3 à 1000 Bruxelles. Compte tenu de l'évolution de la pandémie de COVID-19, les actionnaires peuvent participer à cette Assemblée physiquement ou virtuellement.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE ET COMPOSITION DU BUREAU**

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures par Monsieur Bernard Gustin, Président du Conseil d'Administration de la société, qui préside l'Assemblée conformément à l'article 25.1 des statuts de la société.

Dans son exposé introductif, le Président résume, avec Monsieur Chris Peeters, CEO et Président du Collège de gestion journalière, et Madame Catherine Vandendorpe, Chief Financial Officer, un certain nombre de sujets qui ont particulièrement retenus l'attention de la société au cours de l'année écoulée.

Le Président désigne ensuite Madame Siska Vanhoudenhoven en qualité de secrétaire de l'Assemblée et Monsieur Yannick Dekoninck et Madame Marie Deneve en qualité de scrutateurs de l'Assemblée. La secrétaire sera assistée par Maître Frank Hellemans, le conseil de la société.

Outre le Président, la secrétaire et les deux scrutateurs, tous les administrateurs présents de la société font partie du bureau conformément à l'article 25.2 des statuts de la société. Cela signifie que M. Allé, P. De Crem, L. De Temmerman, F. Donck, C. Flandre, C. Grégoire, R. Kesteman, D. Offergeld, G. Versnick, J. Murphy, Th. Wyngaard et S. Van Uffelen font également partie du bureau.

Monsieur Luc De Temmerman, Président du Comité de Rémunération, et Monsieur Geert Versnick, Président du Comité de Nomination, sont également présents pour répondre à toutes questions relatives à la politique de rémunération et au rapport de rémunération, respectivement, concernant les nominations et les renouvellements des administrateurs.

Enfin, Messieurs Paul Eelen et Félix Fank, représentants de respectivement Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCRL et BDO Réviseurs d'Entreprises SCRL, qui forment ensemble le collège des commissaires, participent à l'Assemblée.

### **CONVOCAION DE L'ASSEMBLEE**

Le Président fait rapport à l'Assemblée sur les formalités de convocation qui ont été remplies.

La convocation à l'Assemblée a été publiée dans les journaux suivants :

- Moniteur belge du 15 avril 2022 ;
- L'Echo du 15 avril 2022 ;
- De Tijd du 15 avril 2022 ;
- Luxemburger Wort du 15 avril 2022 et
- Financial Times du 19 avril 2022.

La convocation à l'Assemblée a également été envoyée par courrier du 15 avril 2022 aux actionnaires en nom. Les administrateurs, membres du Collège de gestion journalière et les commissaires de la société ont reçu la convocation par e-mail.

Le texte de la convocation a, en outre, été publié sur le site web de la société le 15 avril 2022.

Les exemplaires justificatifs de ces journaux, ainsi qu'une copie de la lettre de convocation sont annexés au présent procès-verbal (annexe 1).

Une copie des différents rapports, de la politique de rémunération, des comptes annuels et des documents qui sont mentionnés dans l'ordre du jour de l'Assemblée, a été envoyée aux actionnaires en nom, aux administrateurs, aux membres du Collège de gestion journalière et aux commissaires de la société et ceci en même temps que la convocation.

En outre, tout actionnaire a pu obtenir gratuitement, au siège de la société, sur production de son titre ou d'une attestation, une copie de ces rapports, de cette politique de rémunération et de ces comptes annuels.

Ces documents ont également été publiés sur le site web de la société. Ils constituent l'annexe 2 au présent procès-verbal.

### **FORMALITES D'ADMISSION A L'ASSEMBLEE**

Le bureau vérifie si les actionnaires présents ou représentés ont rempli les formalités d'admission qui étaient mentionnées dans la convocation à l'Assemblée. Le bureau vérifie également de quels droits de vote ils disposent.

Le bureau a établi une liste de présence mentionnant le nom, le domicile ou le siège des actionnaires présents ou représentés, et, le cas échéant, de leur mandataire, ainsi que le nombre de titres qu'ils détenaient à la date d'enregistrement et pour lequel ils ont déclaré vouloir participer à l'Assemblée. Cette liste de présence mentionne également les noms des administrateurs, des membres du Collège de gestion journalière et des commissaires de la société présents.

Le Président propose qu'en vertu du statut de société cotée de la société, un certain nombre de membres de la presse assistent à l'Assemblée. Le Président propose également qu'un certain nombre de membres du personnel de la société participent à l'Assemblée. Le Président soumet ensuite cette proposition au vote de l'Assemblée. L'Assemblée approuve à l'unanimité cette proposition du Président et, par conséquent, un certain nombre de membres de la presse et un certain nombre d'employés de la société sont admis à l'Assemblée.

La liste de présence est signée, conformément à l'article 24.3 des statuts de la société, par tous les actionnaires présents ou leur mandataire avant que l'Assemblée n'entre en séance .

La liste de présence et les mandats qui y sont mentionnés sont annexés au présent procès-verbal (annexe 3), ensemble avec les formulaires de vote par correspondance qui sont parvenus au siège de la société (annexe 4).

### **VALIDITE DE L'ASSEMBLEE**

Le bureau constate, sur la base de la liste de présence, que les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée détenaient à la date d'enregistrement 45.705.802 actions sur un total de 68.728.055 actions de la société (66,50% des actions).

Etant donné que ni le Code des sociétés et des associations ni les statuts ne prévoient un quorum de présence, l'Assemblée constate à l'unanimité qu'elle est valablement composée pour délibérer des points de l'ordre du jour.

### **EXPOSE DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Président expose ensuite que l'Assemblée a été convoquée pour délibérer et adopter des décisions quant à l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021 ;
2. Rapport des commissaires sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021 ;
3. Approbation des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021, en ce compris l'affectation du résultat ;

**Proposition de décision** : l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021, en ce compris l'affectation du résultat.

4. Approbation de la politique de rémunération modifiée ;

**Proposition de décision** : l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver la politique de rémunération modifiée applicable avec effet au 1er janvier 2022.

5. Commentaire du et vote consultatif sur le rapport de rémunération relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021 ;

**Proposition de décision** : l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.

6. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021 ;
7. Rapport des commissaires sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021 ;
8. Discussion des comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021 ;
9. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2021 ;

**Proposition de décision** : l'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.

10. Décharge aux commissaires pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2021 ;

**Proposition de décision** : l'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner décharge aux commissaires pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.

11. Prise de connaissance de la démission volontaire d'une administratrice indépendante et nomination d'une nouvelle administratrice indépendante et fixation de sa rémunération ;

**Proposition de décision** : l'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance de la démission volontaire de Madame Jane Murphy (administratrice indépendante) avec effet immédiat après l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de ce jour et élit Madame Laurence de l'Escaille comme administratrice indépendante de la société pour une durée de trois ans à partir de ce jour, après l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de la société, pour se terminer immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025 relative à l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance du fait que l'administratrice susmentionnée satisfait aux conditions d'indépendance telles qu'énoncées par l'article 7:87, §1 du Code des sociétés et des associations.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que le mandat de l'administratrice indépendante susmentionnée sera rémunéré de la même manière que celui des autres

membres du Conseil d'Administration conformément à la politique de rémunération applicable de la société.

12. Prise de connaissance de l'expiration du terme du mandat d'une administratrice indépendante et nomination d'une nouvelle administratrice indépendante et fixation de sa rémunération ;

**Proposition de décision** : l'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance de l'expiration du terme du mandat de Madame Saskia Van Uffelen (administratrice indépendante) avec effet immédiat après l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour et élit Madame Pascale Van Damme comme administratrice indépendante de la société pour une durée de trois ans à partir de ce jour, après l'Assemblée Générale Ordinaire de la société, pour se terminer immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025 relative à l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance du fait que l'administratrice susmentionnée satisfait aux conditions d'indépendance telles qu'énoncées par l'article 7:87, §1 du Code des sociétés et des associations.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que le mandat de l'administratrice indépendante susmentionnée sera rémunéré de la même manière que celui des autres membres du Conseil d'Administration conformément à la politique de rémunération applicable de la société.

13. Réélection d'un administrateur indépendant et fixation de sa rémunération ;

**Proposition de décision** : l'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire Monsieur Michel Allé comme administrateur indépendant de la société, pour une durée de trois ans à partir de ce jour, après l'Assemblée Générale Ordinaire de la société, pour se terminer immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025 relative à l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance du fait que l'administrateur susmentionné satisfait aux conditions d'indépendance telles qu'énoncées par l'article 7:87, §1 du Code des sociétés et des associations.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que le mandat de l'administrateur indépendant susmentionné sera rémunéré de la même manière que celui des autres membres du Conseil d'Administration conformément à la politique de rémunération applicable de la société.

14. Réélection d'un administrateur indépendant et fixation de sa rémunération ;

**Proposition de décision** : l'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire Monsieur Luc de Temmerman comme administrateur indépendant de la société, pour une durée de trois ans à partir de ce jour, après l'Assemblée Générale Ordinaire de la société, pour se terminer immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025 relative à l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance du fait que l'administrateur susmentionné satisfait aux conditions d'indépendance telles qu'énoncées par l'article 7:87, §1 du Code des sociétés et des associations.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que le mandat de l'administrateur indépendant susmentionné sera rémunéré de la même manière que celui des autres membres du Conseil d'Administration conformément à la politique de rémunération applicable de la société.

15. Prise de connaissance de la démission volontaire d'un administrateur non-indépendant et de la cooptation d'un administrateur non-indépendant et nomination d'un nouvel administrateur non-indépendant et fixation de sa rémunération ;

**Proposition de décision :** l'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance de la démission volontaire de Monsieur Luc Hujol (administrateur non-indépendant) avec effet au 31 décembre 2021 à minuit ainsi que de la décision du Conseil d'Administration de la société de coopter Monsieur Thibaud Wyngaard en date du 17 décembre 2021 avec effet au 1er janvier 2022.

Par la suite, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer l'Association Intercommunale sous forme de Société Coopérative Interfin, représentée de manière permanente par Monsieur Thibaud Wyngaard, comme administrateur non-indépendant de la société pour une durée de quatre ans à partir de ce jour, après l'Assemblée Générale Ordinaire de la société, pour se terminer immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2026 relative à l'exercice clôturé le 31 décembre 2025. Compte tenu de cette décision, le mandat de Monsieur Thibaud Wyngaard comme administrateur non-indépendant coopté prendra fin après l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que le mandat du nouvel administrateur non-indépendant sera rémunéré de la même manière que celui des autres membres du Conseil d'Administration conformément à la politique de rémunération applicable de la société.

16. Divers.

## **SYNTHESE DES POINTS LES PLUS IMPORTANTS DU RAPPORT DE GESTION**

Ensuite le Président, Monsieur Chris Peeters, CEO et Président du Collège de gestion journalière de la société, conjointement avec Madame Catherine Vandendorpe, Chief Financial Officer de la société, font une synthèse à travers un entretien avec Madame Marleen Vanhecke, Head of Communication de la société, des points les plus importants sur le plan stratégique, technique, économique et financier du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021. Dans ce cadre, les comptes annuels consolidés ainsi que les comptes annuels statutaires et le rapport de gestion sur les comptes annuels statutaires sont abordés. Le rôle de l'Europe en tant que moteur de la transition énergétique et les opportunités et défis

que cela implique pour la société, sont également abordés. Dans ce contexte, un certain nombre de projets actuels et futurs de la société sont également discutés, tant au niveau national qu'international.

## **SYNTHESE DES POINTS LES PLUS IMPORTANTS DU RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES**

Le Président demande ensuite à Monsieur Paul Eelen en tant que représentant d'Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCRL et à Monsieur Félix Fank en tant que représentant de BDO Réviseurs d'Entreprises SCRL, qui forment ensemble le collège des commissaires, s'ils estiment nécessaire de donner un commentaire supplémentaire, en marge des rapports des commissaires.

Monsieur Félix Fank prend ensuite la parole et commente au nom du collège des commissaires les conclusions des rapports des commissaires, notamment une déclaration d'attestation sans réserve.

## **QUESTIONS**

Le Président et Monsieur Chris Peeters répondent d'abord aux six questions qui ont été posées par écrit.

Le Président invite ensuite l'Assemblée à poser des questions concernant les exposés de lui-même, de Monsieur Chris Peeters, de Madame Catherine Vandendorre ou des commissaires. Les actionnaires sont également invités à soumettre leurs questions sur les différents points de l'ordre du jour de cette Assemblée Générale Ordinaire et, en particulier, sur la politique de rémunération, le rapport de rémunération et les nominations à l'ordre du jour.

Par la suite les actionnaires posent différentes questions additionnelles auxquelles il est répondu par le Président, Monsieur Chris Peeters et Madame Catherine Vandendorre.

Le Président constate ensuite qu'il n'y a plus de questions additionnelles.

Toutes les questions et réponses sont repris dans l'annexe 6.

## **EXPLICATION CONCERNANT LE VOTE PAR VOIE ELECTRONIQUE**

Avant d'entamer les délibérations, le Président explique que le vote se fera par voie électronique, tant si l'Assemblée est suivie en personne que si elle est suivie par le biais de la plate-forme Lumi.

L'utilisation du matériel de vote est expliquée.

Conformément à l'article 28.5 des statuts, les votes se font par main levée ou par appel nominal, à moins que l'assemblée générale n'en décide autrement à la majorité simple des voix. Le Président indique que la méthode de vote proposée fournit les garanties nécessaires de transparence et d'efficacité.

L'Assemblée approuve à l'unanimité la méthode du vote proposée.

Une question test est organisée.

## **DELIBERATION ET RESOLUTIONS**

Le Président indique que seuls les actionnaires disposent du droit de vote, chaque action donnant droit à un vote.

Le Président invite ensuite les participants à l'Assemblée à poser leurs éventuelles questions restantes concernant les points à l'ordre du jour lors de la délibération concernant ces points. Le Président indique que, lors de la délibération concernant chaque point de l'ordre du jour, il demandera s'il y a encore des questions concernant ce point.

### **PREMIER ET DEUXIÈME POINTS DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Président passe ensuite à l'examen des premier et deuxième points de l'ordre du jour, à savoir la discussion du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021 et du rapport des commissaires sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.

Le Président fait, à cet égard, référence aux exposés de Monsieur Chris Peeters, de Madame Catherine Vandendorre et des commissaires.

Le Président demande à l'Assemblée dispense de la lecture intégrale du rapport de gestion sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021 et de la lecture intégrale du rapport des commissaires sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.

L'Assemblée approuve cette proposition du Président à l'unanimité.

Le Président invite ensuite les participants à l'Assemblée à poser leurs questions relatives au rapport de gestion, au rapport des commissaires ainsi qu'aux comptes annuels statutaires.

Le Président constate qu'il n'y a plus de questions des actionnaires.

Le Président clôture ensuite la discussion relative à ces points de l'ordre du jour.

### **TROISIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Président passe ensuite à l'examen du troisième point de l'ordre du jour, à savoir l'approbation des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021, en ce compris l'affectation du résultat.

Le Président expose ensuite la proposition du Conseil d'Administration d'attribuer le bénéfice total à affecter de 203.314.902 EUR (à savoir le bénéfice de l'exercice et le bénéfice reporté de l'exercice précédent) de la façon suivante :

- distribution de 120.261.418 EUR comme dividende (à savoir 1,75 EUR par action) ;



- affectation de 820.793 EUR aux réserves suite à l'acquisition d'actions propres ;
- affectation de 82.232.691 EUR au bénéfice à reporter.

Le Président indique que le dividende sera mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> juin 2022.

Avant de soumettre ce point de l'ordre du jour au vote, le Président demande à l'Assemblée s'il y a encore des questions supplémentaires quant aux comptes annuels statutaires ou à l'affectation du résultat.

Le Président constate qu'il n'y a plus de questions quant aux comptes annuels statutaires ou à l'affectation du résultat.

Le Président déclare que le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée d'approuver les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021, en ce compris l'affectation du résultat.

Le Président soumet cette proposition au vote :

- nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 45.702.998;
- proportion du capital social représentée par ces votes : 66,498%;
- nombre total de votes valablement exprimés dont :
  - o 45.598.178 voix pour,
  - o 96.366 voix contre,
  - o 8.454 abstentions.

Les personnes suivantes votent contre : voir annexe 5.

Les personnes suivantes s'abstiennent : voir annexe 5.

Par conséquent cette proposition est adoptée.

#### QUATRIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe alors au traitement du quatrième point de l'ordre du jour, à savoir l'approbation de la politique de rémunération modifiée.

Monsieur Luc De Temmerman explique les modifications proposées afin de discuter ce point de l'ordre du jour.

Avant de soumettre ce point de l'ordre du jour au vote, le Président invite les participants à l'Assemblée à poser leurs questions relatives à la politique de rémunération modifiée.

Le Président constate qu'il n'y a plus de questions quant à la politique de rémunération modifiée.

Le Président soumet cette proposition au vote :

- nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 45.702.995;
- proportion du capital social représentée par ces votes : 66,498% ;

- nombre total de votes valablement exprimés dont :
  - o 37.450.839 voix pour,
  - o 8.250.242 voix contre,
  - o 1.914 abstentions.

Les personnes suivantes votent contre : voir annexe 5.

Les personnes suivantes s'abstiennent : voir annexe 5.

Par conséquent cette proposition est adoptée.

#### CINQUIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe alors au traitement du cinquième point de l'ordre du jour, à savoir le commentaire du et vote consultatif sur le rapport de rémunération relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.

Avant de soumettre ce point de l'ordre du jour au vote, le Président invite les participants à l'Assemblée à poser leurs questions relatives au rapport de rémunération.

Le Président constate qu'il n'y a plus de questions quant au rapport de rémunération.

Le Président soumet la proposition du Conseil d'Administration d'approuver le rapport de rémunération au vote :

- nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 45.702.995;
- proportion du capital social représentée par ces votes : 66,498%;
- nombre total de votes valablement exprimés dont :
  - o 38.668.011 voix pour,
  - o 7.033.140 voix contre,
  - o 1.844 abstentions.

Les personnes suivantes votent contre : voir annexe 5.

Les personnes suivantes s'abstiennent : voir annexe 5.

Par conséquent cette proposition est adoptée.

#### SIXIÈME ET SEPTIÈME POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe ensuite à l'examen des sixième et septième points de l'ordre du jour, à savoir la discussion du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021 et du rapport des commissaires sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.

Le Président fait, à cet égard, référence aux exposés de Monsieur Chris Peeters, Madame Catherine Vandendorre et des commissaires.

A cet égard, le Président demande à l'Assemblée dispense de la lecture intégrale du rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021 et du rapport des commissaires sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.

L'Assemblée approuve cette proposition du Président à l'unanimité.

Le Président invite ensuite les participants à l'Assemblée à poser leurs questions relatives au rapport de gestion, au rapport des commissaires ainsi qu'aux comptes annuels consolidés.

Le Président constate qu'il n'y a plus de questions quant aux sixième et septième points de l'ordre du jour.

Le Président clôture ainsi la discussion relative à ces points de l'ordre du jour.

#### HUITIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe ensuite à l'examen du huitième point de l'ordre du jour, à savoir la discussion des comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.

Le Président déclare que, en droit belge, les comptes annuels consolidés ne doivent pas être approuvés par l'assemblée générale.

Par ailleurs, le Président rappelle que des notes explicatives ont déjà été données au sujet de ces comptes annuels consolidés (IFRS).

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a encore des questions quant aux comptes annuels consolidés.

Le Président constate qu'il n'y a plus de questions quant à ce point de l'ordre du jour.

En vue de ceci, le Président clôture ce point de l'ordre du jour.

#### NEUVIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe ensuite à l'examen du neuvième point de l'ordre du jour, à savoir la décharge aux administrateurs.

Le Président déclare que le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a encore des questions quant à ce point de l'ordre du jour.

Le Président constate qu'il n'y a plus de questions quant à ce point de l'ordre du jour.

Le Président soumet cette proposition au vote :

- nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 45.702.156;
- proportion du capital social représentée par ces votes : 66,497% ;
- nombre total de votes valablement exprimés dont :
  - o 43.500.200 voix pour,
  - o 2.076.597 voix contre,
  - o 125.359 abstentions.

Les personnes suivantes votent contre : voir annexe 5.

Les personnes suivantes s'abstiennent : voir annexe 5.

Par conséquent cette proposition est adoptée.

#### DIXIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe ensuite à l'examen du dixième point de l'ordre du jour, à savoir la décharge aux commissaires.

Le Président fait savoir que le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée de donner décharge aux commissaires pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a encore des questions quant à ce point de l'ordre du jour.

Le Président constate qu'il n'y a plus de questions quant à ce point de l'ordre du jour.

Le Président soumet cette proposition au vote :

- nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 45.702.601;
- proportion du capital social représentée par ces votes : 66,497%;
- nombre total de votes valablement exprimés dont :
  - o 45.437.326 voix pour,
  - o 151.552 voix contre,
  - o 113.723 abstentions.

Les personnes suivantes votent contre : voir annexe 5.

Les personnes suivantes s'abstiennent : voir annexe 5.

Par conséquent cette proposition est adoptée.

#### ONZIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe ensuite à l'examen de l'onzième point de l'ordre du jour, à savoir la prise de connaissance de la démission volontaire d'une administratrice indépendante et la nomination d'une nouvelle administratrice indépendante et fixation de sa rémunération.

Il est proposé à l'Assemblée de prendre connaissance de la démission volontaire de Madame Jane Murphy (administratrice indépendante) avec effet immédiat après l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de ce jour et de élire Madame Laurence de l'Escaille comme administratrice indépendante de la société pour une durée de trois ans à partir de ce jour, après l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de la société, pour se terminer immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025 relative à l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

Madame Laurence de l'Escaille donne un bref aperçu de son curriculum vitae et remercie l'Assemblée d'avance pour la confiance établie.

Madame Laurence de l'Escaille satisfait aux conditions d'indépendance telles qu'énoncées par l'article 7:87, §1 du Code des sociétés et des associations.

Il est également proposé à l'Assemblée de rémunérer le mandat de Madame Laurence de l'Escaille de la même manière que celui des autres membres du Conseil d'Administration conformément à la politique de rémunération applicable de la société.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a encore des questions quant à ce point de l'ordre du jour.

Le Président constate qu'il n'y a plus de questions quant à ce point de l'ordre du jour.

Le Président soumet cette proposition au vote :

- nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 45.704.968;
- proportion du capital social représentée par ces votes : 66,50% ;
- nombre total de votes valablement exprimés dont :
  - o 45.698.531 voix pour,
  - o 4.109 voix contre,
  - o 2.328 abstentions.

Les personnes suivantes votent contre : voir annexe 5.

Les personnes suivantes s'abstiennent : voir annexe 5.

Par conséquent cette proposition est adoptée.

## DOUZIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe ensuite à l'examen du douzième point de l'ordre du jour, à savoir la prise de connaissance de l'expiration du terme du mandat d'une administratrice indépendante et la nomination d'une nouvelle administratrice indépendante et fixation de sa rémunération.

Il est proposé à l'Assemblée de prendre connaissance de l'expiration du terme du mandat de Madame Saskia Van Uffelen (administratrice indépendante) avec effet immédiat après l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour et de élire Madame Pascale Van Damme comme administratrice indépendante de la société pour une durée de trois ans à partir de ce jour,

après l'Assemblée Générale Ordinaire de la société, pour se terminer immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025 relative à l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

Le Président donne un bref aperçu du curriculum vitae de Madame Pascale Van Damme et annoncé qu'elle ne pouvait pas assister à la réunion.

Madame Pascale Van Damme satisfait aux conditions d'indépendance telles qu'énoncées par l'article 7:87, §1 du Code des sociétés et des associations.

Il est également proposé à l'Assemblée de rémunérer le mandat de Madame Pascale Van Damme de la même manière que celui des autres membres du Conseil d'Administration conformément à la politique de rémunération applicable de la société.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a encore des questions quant à ce point de l'ordre du jour.

Le Président constate qu'il n'y a plus de questions quant à ce point de l'ordre du jour.

Le Président soumet cette proposition au vote :

- nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 45.704.964;
- proportion du capital social représentée par ces votes : 66,50% ;
- nombre total de votes valablement exprimés dont :
  - o 45.689.006 voix pour,
  - o 4.399 voix contre,
  - o 11.559 abstentions.

Les personnes suivantes votent contre : voir annexe 5.

Les personnes suivantes s'abstiennent : voir annexe 5.

Par conséquent cette proposition est adoptée.

#### TREIZIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe ensuite à l'examen du troisième point de l'ordre du jour, à savoir la réélection d'un administrateur indépendant et fixation de sa rémunération.

Il est proposé à l'Assemblée de réélire Monsieur Michel Allé comme administrateur indépendant de la société, pour une durée de trois ans à partir de ce jour, après l'Assemblée Générale Ordinaire de la société, pour se terminer immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025 relative à l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

Le Président donne un bref aperçu du curriculum vitae de Monsieur Michel Allé.

Monsieur Michel Allé satisfait aux conditions d'indépendance telles qu'énoncées par l'article 7:87, §1 du Code des sociétés et des associations.

Il est également proposé à l'Assemblée de rémunérer le mandat de Monsieur Michel Allé de la même manière que celui des autres membres du Conseil d'Administration conformément à la politique de rémunération applicable de la société.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a encore des questions quant à ce point de l'ordre du jour.

Le Président constate qu'il n'y a plus de questions quant à ce point de l'ordre du jour.

Le Président soumet cette proposition au vote :

- nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 45.704.345;
- proportion du capital social représentée par ces votes : 66,50% ;
- nombre total de votes valablement exprimés dont :
  - o 45.206.700 voix pour,
  - o 486.151 voix contre,
  - o 11.494 abstentions.

Les personnes suivantes votent contre : voir annexe 5.

Les personnes suivantes s'abstiennent : voir annexe 5.

Par conséquent cette proposition est adoptée.

#### QUATORZIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe ensuite à l'examen du quatorzième point de l'ordre du jour, à savoir la réélection d'un administrateur indépendant et fixation de sa rémunération.

Il est proposé à l'Assemblée de réélire Monsieur Luc de Temmerman comme administrateur indépendant de la société, pour une durée de trois ans à partir de ce jour, après l'Assemblée Générale Ordinaire de la société, pour se terminer immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025 relative à l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

Le Président donne un bref aperçu du curriculum vitae de Monsieur Luc de Temmerman.

Monsieur Luc de Temmerman satisfait aux conditions d'indépendance telles qu'énoncées par l'article 7:87, §1 du Code des sociétés et des associations.

Il est également proposé à l'Assemblée de rémunérer le mandat de Monsieur Luc de Temmerman de la même manière que celui des autres membres du Conseil d'Administration conformément à la politique de rémunération applicable de la société.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a encore des questions quant à ce point de l'ordre du jour.

Le Président constate qu'il n'y a plus de questions quant à ce point de l'ordre du jour.

Le Président soumet cette proposition au vote :

- nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 45.705.132;
- proportion du capital social représentée par ces votes : 66,50%;
- nombre total de votes valablement exprimés dont :
  - o 43.894.510 voix pour,
  - o 1.806.206 voix contre,
  - o 4.416 abstentions.

Les personnes suivantes votent contre : voir annexe 5.

Les personnes suivantes s'abstiennent : voir annexe 5.

Par conséquent cette proposition est adoptée.

#### QUINZIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe ensuite à l'examen du quinzième point de l'ordre du jour, à savoir la prise de connaissance de la démission volontaire d'un administrateur non-indépendant et de la cooptation d'un administrateur non-indépendant et nomination d'un nouvel administrateur non-indépendant et fixation de sa rémunération.

Il est proposé à l'Assemblée de prendre connaissance de la démission volontaire de Monsieur Luc Hujuel (administrateur non-indépendant) avec effet au 31 décembre 2021 à minuit ainsi que de la décision du Conseil d'Administration de la société de coopter Monsieur Thibaud Wyngaard en date du 17 décembre 2021 avec effet au 1er janvier 2022.

Par la suite, il est proposé à l'Assemblée de décider de nommer l'Association Intercommunale sous forme de Société Coopérative Interfin, représentée de manière permanente par Monsieur Thibaud Wyngaard, comme administrateur non-indépendant de la société pour une durée de quatre ans à partir de ce jour, après l'Assemblée Générale Ordinaire de la société, pour se terminer immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2026 relative à l'exercice clôturé le 31 décembre 2025. Compte tenu de cette décision, le mandat de Monsieur Thibaud Wyngaard comme administrateur non-indépendant coopté prendra fin après l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour.

Le Président donne un bref aperçu du curriculum vitae de Monsieur Thibaud Wyngaard.

Il est également proposé à l'Assemblée de rémunérer le mandat de Monsieur Thibaud Wyngaard de la même manière que celui des autres membres du Conseil d'Administration conformément à la politique de rémunération applicable de la société.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a encore des questions quant à ce point de l'ordre du jour.

Le Président constate qu'il n'y a plus de questions quant à ce point de l'ordre du jour.

Le Président soumet cette proposition au vote :

- nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 45.705.132;
- proportion du capital social représentée par ces votes : 66,50% ;



- nombre total de votes valablement exprimés dont :
  - o 44.989.654 voix pour,
  - o 601.763 voix contre,
  - o 113.715 abstentions.

Les personnes suivantes votent contre : voir annexe 5.

Les personnes suivantes s'abstiennent : voir annexe 5.

Par conséquent cette proposition est adoptée.

#### SEIZIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Enfin, le Président indique qu'il n'y a pas des points divers.

### **CLOTURE DE L'ASSEMBLEE**

Il est établi par le secrétaire, sur la base de tout ce qui précède, un procès-verbal qui est présenté pour approbation à l'Assemblée.



Le Président demande ensuite à l'Assemblée de lui dispenser de la lecture intégrale du procès-verbal.



L'Assemblée approuve cette proposition à l'unanimité.

Ensuite, l'Assemblée approuve le procès-verbal à l'unanimité.

Après approbation par l'Assemblée, le procès-verbal est signé par le Président, le secrétaire, les scrutateurs et les actionnaires présents ou représentés qui en font la demande.

Le Président constate que toutes les formalités ont été rempli et clôture l'Assemblée à 12.58 heures.

|  |  |
|--|--|
| <p>Siska Vanhoudenhoven<br/>Secrétaire</p>  | <p>Bernard Gustin<br/>Président</p>  |
|--|--|

|  |  |
|--|--|
| <p>Marie Deneve<br/>Scrutateur</p>  | <p>Yannick Dekoninck<br/>Scrutateur</p>  |
|--|--|

## **ANNEXES:**

### **Annexe 1 :**

Copie des publications de la convocation à l'Assemblée dans les journaux suivants :

- Moniteur belge du 15 avril 2022 ;
- L'Echo du 15 avril 2022 ;
- De Tijd du 15 avril 2022 ;
- Luxemburger Wort du 15 avril 2022 ;
- Financial Times du 19 avril 2022.

Copie de la lettre de convocation.

**Annexe 2 :** Copie des rapports, de la politique de rémunération et des comptes annuels dont il est fait mention dans l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021 ;
- Rapport des commissaires sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021 ;
- Comptes annuels statutaires de la société relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021 ;
- Politique de rémunération ;
- Rapport de rémunération de la société relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021 ;
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021 ;
- Rapport des commissaires sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021 ;
- Comptes annuels consolidés (IFRS) de la société relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.

**Annexe 3 :** Liste de présence, en ce compris les mandats qui y sont mentionnés.

**Annexe 4 :** Les formulaires de vote par correspondance qui sont parvenus au siège de la société.

**Annexe 5 :** Détail d'identité des personnes votant contre ou s'abstenant concernant les points 3, 4, 5, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 de l'ordre du jour.

**Annexe 6 :** Q & A